

ABONNEMENT

Saumur : Un an 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 Réclames, — 30 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Tu droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 3 MAI

LETTRÉ DE PARIS

Monsieur le Directeur,

Grâce à l'union de tous les partis en France, l'incident de Pagny est résolu d'une façon honorable pour nous.

Nous n'hésitons pas à reconnaître que le cabinet Goblet a fait preuve de dignité et de fermeté, dans des circonstances aussi délicates ; mais nos gouvernants avouent à leur tour que la presse, en face du danger national, a donné un grand exemple d'union et de patriotisme qui donnait plus de force et d'autorité au gouvernement pour parler haut et ferme.

On a vu un irréconciliable de la République, M. Cunéo d'Ornano, déclarer dans le Pays que les questions dynastiques n'existaient plus quand la patrie est en danger. M. Mitchell écrivait dans la Souveraineté : « Nous avons couru au drapeau en 1870, nous l'avons défendu, même après la révolution du 4 septembre, et nous serons les premiers à répondre à l'appel si, encore une fois, la France est en péril, sans nous soucier de savoir si le drapeau est entre les mains des républicains. »

M. Ranc, qui fut un des partisans de la révolution devant l'ennemi, le 4 septembre, rend aujourd'hui hommage à ces écrivains bonapartistes ; l'ancien confident de M. Gambetta termine son article en disant : « La presse conservatrice, sauf de très rares exceptions, a vaillamment soutenu le drapeau, les querelles ont été dissipées comme par enchantement ; nous étions tous unis contre l'ennemi commun, et désormais restons unis, préparons-nous sans fanfaronnerie, mais sans faiblesse, contre de nouvelles et redoutables éventualités. »

Voilà qui est bien dit : contre la Prusse, il n'y aura que des Français, et les conservateurs n'ont jamais fait, ne feront jamais une révolution devant l'ennemi, comme au 4 septembre et au 18 mars. Baroche, de Luyne, Dampierre, tombaient sur les

champs de bataille pour la France et sous la République.

Si la France est encore une fois attaquée, les conservateurs seront les premiers à faire face à l'ennemi. Nos préférences dynastiques s'effacent devant notre amour pour la patrie, et ce n'est point dans nos rangs qu'une voix criminelle s'élèvera pour dire : « La perte de nos provinces, la défaite de nos armées ont du bon, puisqu'elles nous délivrent du gouvernement que nous combattons ! » Ce n'est point sur les ruines de la patrie que nous songeons à édifier le gouvernement qui a nos préférences. Français avant tout, nous obéirons aveuglément aux chefs, quels qu'ils soient, qui auront le périlleux honneur de nous commander.

Et M. de Bismarck, lui aussi, rendait en plein Reichstag un éclatant hommage au patriotisme des conservateurs français, lorsqu'il disait : « Ici, le gouvernement impérial est attaqué par les socialistes, par les catholiques ; en France, lorsque le danger apparaît, soudain on voit les adversaires de la République accorder tout ce que le gouvernement leur demande, et voter sans phrases les nouveaux crédits pour l'armée. »

Et il en sera toujours ainsi dans tous les rangs de la société, au Parlement, dans l'armée, dans la presse.

On a prétendu que le ministre de la guerre tenait à l'écart de vaillants généraux ; qu'un conflit éclate, et le général Boulanger fera immédiatement appel aux lumières de Gallifet, de Miribel, de Canrobert, de du Barail. Et ces illustres soldats le savent bien ! on les retrouvera, comme en 1870, groupés autour du chef suprême de l'armée, rivalisant de zèle et d'audace. ROMANET.

LE PATRIOTISME

Il y a diverses manières d'entendre et de pratiquer le patriotisme.

En ces matières délicates, chacun suit l'ordre de sa conscience, et je ne trouve rien de malséant comme de nier le patriotisme du voisin, parce qu'il ne répond point à la

théorie que vous vous en faites vous-même.

De quel droit, par exemple, des journaux qui répètent volontiers que M. le ministre des affaires étrangères est un sot, et M. le ministre de l'intérieur un aigrefin, déclarent-ils antipatriotique le fait de discuter M. le ministre de la guerre ? Il est permis, ce me semble, de retourner l'argument et de proclamer offensant pour l'honneur de l'armée française un engouement qui, fût-il justifié, n'en équivaut pas moins à dire que de 1871 jusqu'en 1885, date de la découverte du général Boulanger, les ministres de la guerre, ses prédécesseurs, ont méconnu leur devoir et mal rempli leur fonction.

Dites, si vous voulez, que le général Boulanger est brave, qu'il est actif, qu'il a cette bonne fortune d'être encore jeune (qualité essentielle chez l'homme de guerre, bien que non indispensable : voyez M. de Moltke), dites qu'il a su donner plus d'importance au zèle que, comme ceux qui l'ont précédé, il a déployé pour le soin de la défense nationale, mais n'allez pas jusqu'à décréter que le général est inviolable et à voiler la statue de la patrie, si l'on essaie d'établir une proportion entre sa popularité et ses services.

Chacun voit, je le répète, le patriotisme à sa manière : il y en a qui le veulent bruyant et tapageur. Parmi ceux qui, en 1870, criaient : A Berlin ! à Berlin ! beaucoup, hélas ! étaient sincères.

D'autres ont une conception différente ; ils voudraient leur patrie paisible à l'intérieur, séparée en partis divers, parce que cela est de l'essence même de l'humanité, mais en partis qui se respectent et qui se font des concessions ; ils soutiennent qu'il est mauvais de se persécuter les uns les autres, de sacrifier en même temps la paix du foyer privé et l'équilibre du budget national à des chimères philosophiques et à des persécutions pédantes ; ils rêvent des finances bien ordonnées, une administration soignée, mais sans routine, une lutte résolue contre tous les gaspillages, des réformes lentes et sages comme le temps qui ne fait rien trop vite.

Ils prétendent que cette patrie-là, de quel-

que nom que s'appelle son gouvernement, trouverait dans la paix intérieure et dans l'union de tous ses enfants des forces supérieures pour la lutte qu'il faudra soutenir un jour.

Ils osent croire enfin que cette façon de comprendre le patriotisme vaut bien celle qui fait plus de tintamarre et affiche plus de prétention à un héroïsme dont on n'a pu encore vérifier la qualité. (Figaro.)

A la veille de la guerre

Lisez, ô contribuables, ce petit tableau de la politique républicaine, dressé par un Républicain-Commissionnaire du Budget :

LE BUDGET DU TONKIN

« La Commission du budget va revenir. Quelques-uns l'accusent de ne s'être pas mise à l'œuvre de suite. Ceux-là ignorent probablement qu'elle n'a pas encore reçu les premiers éléments de son travail. Nous sommes arrivés au mois de mai, et le projet de budget n'est pas encore publié. Ordinairement, on ne nomme la Commission que quand tous les députés l'ont dans leurs mains. Aujourd'hui, nous en possédons deux fascicules sur onze : nous avons reçu, il y a deux jours, le second, le budget des affaires étrangères.

« Une ligne surtout est phénoménale. Elle est ainsi rédigée :

« Ch. IV. — Protectorat du Tonkin, 30,000,000. »

« Et puis ?

« Pas un chiffre, pas un mot de plus !

« Notez que dans ces sortes de publications, on donne le développement de tous les chiffres. Pour l'administration centrale, par exemple, on indique le nombre de chefs de bureaux et leur traitement ; ce que coûte le chauffage, le blanchissage, etc. Dans le Tonkin, rien que cette ligne :

« Protectorat du Tonkin... 30,000,000. »

« A quoi sont employés ces 30,000,000 ? Pourquoi ce chiffre et pas un autre ? Qu'ont été les dépenses l'an dernier ? Comment le Tonkin est-il organisé ? Cherchez, ou plutôt devinez : on ne nous dit rien !

39 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA COMTESSE MADELEINE

Par M. DU CAMFRANC

XI

Les années succédaient aux années, et Madeleine et son fils étaient oubliés. Les destinées humbles laissent si peu de trace ! A Berlin, dans les salons, on ne se souvenait plus de cette lectrice qui, durant quelques mois, avait paru éblouissante de beauté, excitant par cette beauté même les jalousies, mettant en révolte l'orgueil de ce monde aristocratique. A Nice, à Wiesbaden, dans ces salles de fêtes où la jeune mariée avait triomphé, qui se souvenait d'elle ? Partout c'était l'oubli, l'oubli absolu. Madeleine avait disparu comme ces étoiles qui filent dans la nuit, ne laissant aucune trace, et elle bénissait ce voile de brome qui entourait sa vie. Elle ne demandait que le silence et l'ombre. Son nom lui-même et celui de son fils s'étaient évanouis parmi les hommes. On ne connaissait plus le jeune descendant des de Jora-Brabourg que sous l'humble dénomination d'Henri Dubois. Un nom très simple, très répandu,

et qui n'éveille en rien une attention curieuse. Henri, trop jeune au moment de la rupture pour que sa mémoire conservât de fidèles empreintes, n'avait qu'un souvenir très confus des splendeurs d'autrefois. Quand il y songeait, il se demandait si c'était un rêve ou une réalité. Pour que l'enfant se souvienne, on doit lui parler du passé, et jamais Madeleine n'ouvrait les lèvres pour donner vie aux souvenirs. Henri ignorait jusqu'à sa nationalité, car jamais, non plus, la langue de Goethe et de Schiller ne résonnait à son oreille ; et les syllabes allemandes, qu'il balbutiait tout petit, se perdaient dans le lointain. L'enfant était vraiment Français par le cœur et par l'éducation.

Madeline n'avait pas quitté Paris. Elle savait combien on est perdu dans une grande ville ; une forêt profonde, un village sur une plage ignorée cacheraient moins, dans leurs solitudes, que la houle, toujours en mouvement, de cet océan humain ; elle s'était contentée de quitter son logement de la rue d'Assas, pour cette maison, qu'autrefois, jeune fille, elle avait habitée avec son vieux père, le savant Louis Méraux. Trois modestes chambres à un quatrième s'étaient trouvées libres, et cette rue Covier si calme, si paisible, comme ce Jardin des Plantes dont elle semble une annexe, était devenue son refuge.

Madeline aimait Paris, qui, dans ses replis, à côté des folies à grand tapage, cache tant d'hé-

roïsmes inconnus. L'immense ville contient tout : le diamant et le strass. Elle vivait retirée plus encore que dans la rue d'Assas. Elle vivait fière et sauvage, redoutant la douceur des confidences ; et, lorsqu'elle avait des défaillances, elle se reconfortait au charme pur qui venait de son enfant. Il était l'unique horizon de ses rêves, la douce réalité de son cœur. Lui et elle, la mère et le fils, est-ce qu'ils ne formaient pas un monde à eux deux ?

Henri se fortifiait en grandissant. Peu à peu il s'était guéri, grâce aux soins dévoués de sa mère. Il allait avoir dix ans. Il était toujours charmant de distinction et de beauté intelligente.

On était à la veille du premier janvier. Une lampe éclairait le petit salon de Madeleine ; le feu jetait une grande flamme claire, et Henri achevait une version. Il faisait bon entre ces murailles garnies de tentures que la bise glacée ne pénétrait pas, dans cette atmosphère où des violettes jetaient un parfum pénétrant. L'écolier penché sur une table garnie d'un tapis à bouquet de fleurs, son Virgile devant lui, s'efforçait de mener à bonne fin sa tâche ingrate. Souvent le jeune latiniste devait recourir à l'aide maternelle, et la mère et le fils se regardèrent triomphants lorsqu'ils eurent enfin réussi, croyaient-ils, la plus faible des traductions.

Henri repoussa son cahier, et relevant la tête :

— Mère, ma tâche est finie. Voilà sept heures. La robuste et unique servante, une Bretonne des

plus fidèles, ayant conservé toutes les antiques traditions de son pays, et dont la gloire était d'avoir eu un frère missionnaire, gloire qu'elle aimait à redire, mettait, devant le feu, un joli couvert à deux. La nappe était blanche, l'argenterie brillante, la carafe et les verres clairs comme du diamant. Le repas fut gai. On avait fait de modestes folies pour cette veille de premier janvier, et le goût d'Henri avait été uniquement consulté, mais l'enfant ne toucha pas au dessert ; il mit sa part de côté, et dit avec un adorable sourire :

— Mère, c'est pour un petit pauvre.

Puis il raconta sa journée. Il avait fait une longue promenade avec sa bonne Marie-Josèphe. Conduit par la Bretonne, il avait visité la chapelle des Missions-Étrangères. Il avait vu le trésor des martyrs ; et, au souvenir de la chambre tendue de rouge, avec ses vitrines où l'on conserve les gangues qui ont posé sur les saintes épaules, les anneaux qui ont enchaîné les pieds des apôtres, les couteaux et les haches qui ont tranché leurs vies, ses yeux brillaient avec une extrême ardeur.

— N'est-ce pas, Marie-Josèphe, s'écria-t-il, que c'est beau et touchant ?

(A suivre.)

» Notez qu'il y avait promesse formelle du gouvernement de diminuer ce chiffre pour 1888. M. de Freycinet disait à la tribune, il y a cinq mois (séance du 29 novembre) :

« Notre idée c'est que, d'ici à peu de temps, dès l'année prochaine, une diminution pourra se produire et se continuer jusqu'à ce que, dans un certain nombre d'années, la subvention elle-même de 30 millions disparaîtra. C'est notre conviction... »

» Et plus loin :

« Nous avons agi dans la prévision que d'année en année la subvention pourroit être réduite de 5 millions, etc. »

» Malgré cette promesse très nette, on reproduit cette année le chiffre de 30 millions, et voici ce qui est extraordinaire ! On ne croit même pas devoir fournir un mot d'explications, sur le mécompte éprouvé, sur les raisons qui ont empêché de tenir la promesse faite par M. de Freycinet.

» On s'est rarement moqué à un tel point du contrôle parlementaire. Il semble que toutes les pièces du budget tonkinois devraient être entre les mains de la commission du budget. Nous ne savons même pas, depuis deux ans, si on lève des impôts là-bas et quel en peut être le chiffre !

» Nous n'avons là-dessus aucune donnée. On n'en a pas fourni à la Chambre l'an dernier ; on n'en fournit pas cette année. On avait la bouche pleine de chiffres au temps où il s'agissait de chiffres hypothétiques ; on n'en indique plus un seul, depuis qu'il doit y avoir des recettes réelles — si petites qu'elles soient.

» Même silence sur les dépenses. Combien avons-nous d'agents ? Que coûtent-ils ? Fait-on des travaux publics ? Nous n'en savons rien, absolument rien.

» Libre à nous de payer. On nous présente la note. Je me trompe : on nous présente le total de l'addition ; le total, et rien d'autre.

» La France, je crois, n'est pas d'humeur à la payer avant qu'elle ait vérifié en son nom.

» CAMILLE PELLETAN. »

Vous, un « contrôleur », vous, qui êtes membre de la majorité, qui est elle-même le gouvernement !

Le contrôleur du gouvernement, c'est l'opposition. Le budget est fait par vous et vos amis et dépensé par vous et vos amis.

Ces chicanes sont des querelles entre amis. Elles n'entraînent pas de conséquences. Les ministres le savent bien : voilà pourquoi ils se préoccupent si peu des critiques de commissaires qui volent finalement toujours pour eux.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

ELECTION LÉGISLATIVE

Voici les résultats du scrutin de ballottage qui ont eu lieu dimanche dans la Haute-Garonne :

MM. Calvinbac, radical... 55.006 Elu
Duboul, conservateur 53.437

Il s'agissait, on le sait, de remplacer M. Duportel, député radical, décédé. Le 17 avril, au premier tour de scrutin, les voix s'étaient réparties ainsi : M. Duboul 51,475, M. Calvinbac 49,578 ; voix diverses 2,529, sur 103,970 votants.

On lit dans le *Journal des Débats* :

« L'affaire de Pagny-sur-Moselle ayant reçu une solution conforme à nos justes réclamations doit être maintenant considérée comme terminée. Nous ne voyons pas quel intérêt nous pourrions avoir à la prolonger. Tout nous engage, au contraire, à ne pas renouveler l'agitation que cet incident a produit. Aussi ne saurions-nous en aucune façon approuver l'idée qu'a eue un journal du soir, — le même qui, il y a quelques jours, appelait tous les représentants à la frontière, — d'ouvrir une souscription pour offrir une croix en diamants à M. Schnaebli. Il serait temps que tout le monde comprît que les affaires de ce genre doivent être traitées sérieusement et ne peuvent décemment servir de prétexte à des manifestations ni à des réclames. A cet égard, l'éducation de certains organes de la presse française n'est pas encore faite, et ces journaux-là sont lus, cités et commentés avec un empressement et une satisfaction visibles par des gens qui ne nous veulent aucun bien. »

Nous croyons intéressant de faire connaître le texte des articles de la convention franco-allemande du 1^{er} mai 1877, sur lesquels s'est appuyé le gouvernement français pour réclamer la liberté de M. Schnaebli :

BORNES FRONTIÈRES

« Art. 27. — La conservation des bornes et autres signes déterminant la frontière sera confiée à la vigilance des autorités locales, qui devront constater, par des procès-verbaux qu'elles transmettront aux autorités supérieures, les altérations que la limite aura pu éprouver.

« Art. 28. — Des commissaires français et allemands désignés à l'avance par leurs gouvernements respectifs seront chargés de la surveillance de l'abornement ; ils constateront dans chaque cas particulier la nécessité du remplacement des bornes endommagées ou de la remise en place des bornes déplacées. La dépense des travaux à exécuter sera supportée également par les deux parties.

On lit dans le *Voltaire* :

« Nous tenons du neveu de M. Schnaebli que le commissaire de Pagny a consenti, sur les instances de M. Goblet, à rester en activité et à aller se recueillir à Pont-a-Mousson, où il se tiendrait à la disposition du gouvernement et rédigerait un rapport détaillé sur son arrestation et sa détention. »

La *Justice* croit savoir que le gouvernement français a répondu à la communication de M. de Bismarck par une courte note où il fait toutes ses réserves.

Le duc et la duchesse de Montpensier sont arrivés avant-hier à Paris ; ils sont descendus comme d'habitude à l'hôtel de Londres.

Les Maisons de France et de Brésil viennent de célébrer le quarante-cinquième anniversaire de la naissance du prince Louis-Philippe-Marie-Ferdinand-Gaston d'Orléans, comte d'Eu, fils de S. A. R. le duc de Nemours.

Le prince Louis-Gaston d'Orléans, comte d'Eu, se trouve en ce moment à Nice, avec sa femme, la princesse impériale Isabelle de Brésil, et ses trois jeunes fils.

M. Villefranche, directeur du *Journal de l'Ain*, avait été condamné par le tribunal correctionnel de Bourg à 50 fr. d'amende, à l'insertion d'une lettre et du jugement dans deux journaux. M. Villefranche s'était refusé à l'insertion d'une note de M. Mignon, rédacteur du *Courrier de l'Ain*, qui contenait une phrase outrageante pour Monsieur le Comte de Paris.

Conformément aux conclusions de M. A. Villefranche, qui plaidait pour le *Journal de l'Ain*, la cour de Lyon a réformé le jugement du tribunal, en déclarant « que les princes d'Orléans, pour ne pas résider en France, étaient toujours citoyens français et avaient droit à la sauvegarde des lois.

La Cour a donc relevé M. Villefranche des condamnations prononcées contre lui et condamné M. Mignon à tous les dépens.

Il ne faut décourager personne... pas même les assassins. C'est sans doute en vertu de ce principe que M. Grévy vient de commuer la peine des deux condamnés à mort qui attendaient sa décision dans les cachots de la Roquette.

Demangeot, l'assassin de la marchande de tabac de la rue Boissy-d'Anglas, et Rosset, qui a étranglé M^{me} Loyson, rue Gay-Lussac, en seront quittes pour un voyage de colonisation à la Nouvelle-Calédonie.

Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que, pour le dernier, le président de la Cour d'assises, le procureur général et la Commission des grâces étaient d'accord pour demander l'exécution.

M. Grévy a passé outre. La clémence présidentielle est acquise, paraît-il, aux tueurs de femmes.

Voilà qui va donner du courage à Pranzini, s'il apprend cela dans sa prison.

Une véritable épidémie de duels sévit à l'heure qu'il est dans la garnison de Gran (Hongrie). Quinze officiers du régiment se sont battus avec des habitants de la ville

dans le courant de la semaine passée. Deux des officiers ont été tués.

Et tous ces duels ont eu lieu pour la même femme.

La Reine-régente d'Espagne a passé vendredi la revue de vingt mille hommes de troupes.

La Reine était à cheval, en grand deuil, et escortée de quarante généraux. La foule l'a acclamée.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 2 mai.

La cote de nos rentes s'incline légèrement en fin de semaine : 3 0/0, 80.70 ; 4 1/2 0/0, 108.35 coupon détaché.

L'action du Crédit Foncier cote 1,366. Les obligations foncières et communales n'ont que faiblement senti le contre coup des dernières inquiétudes du marché.

La Société Générale se négocie couramment à 455. Il faut signaler les bonnes dispositions qui accusent ces valeurs qui ne tarderont pas à atteindre des niveaux plus élevés.

Les cours ont aussi une tendance à la hausse sur les actions de la Banque d'Escompte qui sont fortement demandées à 461.

Les actions de la société de Dépôts et Comptes courants sont sans variations à 607.50.

L'assemblée générale de l'Urbaire-Vie a approuvé les comptes de 1886 et fixé à 40 francs nets par action le dividende de cet exercice.

La situation très prospère de l'Urbaire-Vie ne peut que s'améliorer à mesure que son système de l'Assurance Complémentaire sera mieux connue des classes laborieuses auxquelles il s'adresse.

Les polices A B de l'Assurance Financière sont l'objet de demandes nombreuses. Les capitalistes emploient avec raison leurs disponibilités sur des valeurs qui ont des garanties de premier ordre et un intérêt rémunérateur de 5 0/0.

Les actions de Panama opposent une résistance invincible à la baisse ; on les demande à 406.

Les cours sont fermes sur les actions de nos chemins de fer.

Nouvelles militaires.

Le *Progrès militaire* donne les détails suivants sur la décision concernant l'avancement au grade de capitaine dans la cavalerie :

« Le répit que M. le général de Galliffet a donné au recrutement des capitaines, en surchargeant pour plusieurs années le tableau du choix, a permis d'examiner à loisir les conditions d'avancement de ce grade si important entre tous dans la cavalerie. Le Comité de l'arme, la Section technique et la 2^e Direction ont été amenés à constater que beaucoup d'officiers échappaient aux cours des lieutenants d'instruction, grâce aux détachements dans les emplois d'officiers d'ordonnance, et de professeurs ou instructeurs dans les Écoles. D'autre part, il a bien fallu reconnaître l'inégalité d'appréciation des commissions régionales et des généraux inspecteurs ; ici les lieutenants très jeunes arrivaient seuls, alors que dans l'arrondissement voisin les voies pour arriver à Saumur étaient seules ouvertes à leurs anciens.

« Le ministre, saisi de la situation, a pris un parti énergique : le cours des lieutenants d'instruction deviendra, sauf les propositions pour faits de guerre, la pépinière exclusive des capitaines de cavalerie nommés au choix. Les inspecteurs généraux et les commissions régionales ne classeront plus que pour l'envoi à l'École, sans distinction de position, régiment, état-major ou enseignement. La durée du cours reste fixée à une année. Le classement de sortie servira à établir ne varietur le tableau d'avancement.

« Par une disposition analogue à celle qui a été prise à l'égard des sous-officiers proposés pour les emplois d'officier comptable, les lieutenants proposés pour capitaine d'habillement ou trésorier, seront classés à part, et continueront à ne pas être envoyés à l'École d'application.

« Les cadres de la cavalerie se ressentiront très heureusement de l'impulsion uniforme qui va être imprimée au recrutement au choix du grade initial de la carrière. »

Vendredi ont eu lieu à Fontainebleau les obsèques de M. Brulin, capitaine démissionnaire, chef d'escadron au 5^e régiment territorial de cavalerie.

Sur sa tombe, son ancien camarade, le colonel Rosier, commandant le 15^e régiment de chasseurs, a prononcé, devant une assistance nombreuse, une allocution qui constitue la plus belle page qui puisse honorer la mémoire d'un officier de cavalerie.

MM. Rosier et Brulin s'étaient connus officiers-élèves à l'École de Saumur en

1850-51, et ensemble avaient vécu sous-lieutenants et lieutenants au 3^e lanciers en 1855 et 1856, puis en 1859 alors que ce régiment tenait garnison à Fontainebleau. Le colonel Rosier était donc apte à raconter la carrière militaire du capitaine Brulin, carrière dont ils avaient partagé les débuts.

Entré à Saint-Cyr en 1849, Brulin était nommé sous-lieutenant au 6^e cuirassiers, le 1^{er} octobre 1851 ; puis, en 1853, il passa au 3^e lanciers avec le même grade. Lieutenant en 1856, capitaine en 1862, il était en 1870 capitaine au 2^e escadron et, au cours de la campagne, il prenait le commandement du 5^e escadron mobilisé.

Pendant toute la campagne il fit des prodiges de bravoure qui ne furent pas récompensés, et il donna sa démission à la fin de nos désastres.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

ADJUDICATION POUR LA RECONSTRUCTION DES MAGASINS A FOURRAGES ET D'UN MANÈGE DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE.

Hier, à deux heures de l'après-midi, a eu lieu l'adjudication pour la reconstruction des Magasins à fourrages et d'un Manège de l'École de cavalerie, détruits par l'incendie du 9 décembre 1886.

M. Liénard, adjoint au maire de Saumur, M. le Sous-Intendant militaire et M. le Commandant du Génie occupaient le bureau.

Voici la liste des soumissionnaires qui se sont présentés avec les rabais faits par chacun d'eux :

MM.	Rabais.
Beldant, entrepr. au Mans,	42.50
Jehier, — à Angers,	44.50
Barré, — à Baugé,	5
Mendement, — à Crozon,	43
Hardy, — à Nantes,	5
Cotelle, — à Saumur,	43
Moriceau, — à Montreuil,	44.50
Conchon, — à Manouvilliers,	5
Bizoullier, — à Saumur,	44
Fouquereau, — à Tours,	45
Rabjeau, — à Angers,	9.50

M. Cailleault, de Château-la-Vallière, a soumissionné avec une surenchère de 12 fr., et M. Simon, de Saumur, avec une surenchère de 4 fr. 50.

Après s'être présentés, MM. Héart, d'Auvergne, Girardière, d'Angers, et Pombla, de Paris, se sont retirés.

M. Imbert, de Saumur, n'a pas été admis à concourir, par suite d'irrégularité dans les pièces à produire.

En conséquence, M. FOUQUEREAU, entrepreneur à Tours, a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 15 pour cent.

Les nouveaux magasins à fourrages et manège seront reconstruits dans l'emplacement même des bâtiments incendiés.

Un nouveau deuil vient de frapper la famille Mayaud.

Ce matin, à deux heures, M^{me} Henry Mayaud s'est éteinte à l'âge de 86 ans.

Que la sympathie universelle qui s'est manifestée dans toutes les familles pauvres dont M^{me} Henry Mayaud était la bienfaitrice, que les regrets unanimes que nous entendons exprimer depuis que la nouvelle de sa mort s'est répandue, soient pour ceux qu'elle laisse une suprême consolation.

Il n'y a qu'une voix dans Saumur pour louer la vie chrétienne et charitable de cette femme vertueuse qui a su faire aux malheureux une si large part de sa fortune. Toutes les œuvres catholiques trouvaient en elle un soutien, et ses largesses ont puissamment contribué à leur prospérité.

CONSEILS MUNICIPAUX

Un arrêté de la préfecture convoque les conseils municipaux du département de Maine-et-Loire, à partir du 4^{er} mai.

Cette session est la seconde de 1887 et pourra durer six semaines : elle sera close le 17 juin, et devra s'occuper plus spécialement de la reddition des comptes de l'année 1886, de la formation du budget additionnel de 1887 et de l'établissement du budget primitif pour l'exercice 1888.

CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR

Le Conseil municipal de Saumur se réunira, dans la salle habituelle de ses séances,

de main mercredi 4 mai, à 7 h. 1/2 du soir.

Ordre du jour :

- 1° Exposé par M. le Maire de la situation financière de l'exercice 1886.
- 2° Budget des comptes administratifs et compte de gestion 1886; — Budget additionnel de 1887 et budget primitif de 1888.
- 3° Examen des comptes et budget de l'Hospice et du Bureau de bienfaisance.
- 4° Travaux de défense de l'île d'Orford. — Rapport des ingénieurs.
- 5° Ecoles maternelles. — Reconnaissance légale.
- 6° Affaires diverses.

AU SALON DE 1887

Dans la liste des artistes de notre région ayant exposé dans la section de peinture, nous remarquons les noms suivants, appartenant au département de Maine-et-Loire :

- Audray, de Saint-Christophe du Bois : — Portrait de M. l'abbé Pasquier.
Alleaume : — *Fendeurs*.
Brioux : — *La Tour d'Oudon*.
Bruneau : — *Portrait d'enfant*.
Chaylery : — *Portraits*.
Corbicaeu, de Saumur : — *Portrait*.
Duchemin, de Saumur : — *A l'herbage*.
Lutscher, d'Angers : — *Un coin de bois en hiver*.
Rouard : — *Marine*.
Tessier : — *Désespéré*.
Ulysse-Roy : — *Une partie d'écarté*.

Les vacances universitaires ont été ainsi fixées. La distribution des prix du concours général aura lieu le lundi 4^e août, celle des lycées le lendemain mardi. La rentrée des classes se fera le lundi 3 octobre.

COUR D'ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE

- Lundi 9 mai. — Pelisson, vol qualifié, et Delhormel, faux.
Mardi 10. — Bourg, attentat à la pudeur; Launay et Guesnon, vol.
Mercredi 11. — Antehaud, vol qualifié; Mérand et Miot, vol qualifié.
Jeudi 12. — Batardière, empoisonnement.
Vendredi 13 et samedi 14. — Filles Boivin et femme Cartant, incendie.
Lundi 16. — Chardonneau et Martin, meurtre.
Mardi 17. — Bardou, infanticide.
Mercredi 18. — Chevrollain, faux.

ÉCOLE DE TIR DU 3^e BATAILLON DU 70^e RÉGIMENT TERRITORIAL D'INFANTERIE, A SAUMUR

La huitième séance aura lieu le dimanche 8 mai 1887, à 9 heures du matin, au Stand de l'École de cavalerie. — Fusil Gras à 200 mètres et revolver à 30 mètres.

Les Membres de la Société sont invités à assister aux Concours suivants :

- 1° A Reims, du 7 mai au 4 juillet 1887.
- 2° A Lyon, du 15 au 23 mai 1887.
- 3° A Poitiers, du 20 au 30 mai 1887.

Le Capitaine-Directeur,
G. DOUSSAIN.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE RETOUR DU MARIN

Comique au fond, le débat avait contre lui le défaut de n'aboutir à rien; or, nous savons qu'il y avait urgence. Maigrefoc et Grande-Misaine se demandaient comment ils sortiraient d'embarras, lorsqu'un chant bien connu, annonçant que les esmarades approchaient, augmenta leur perplexité.

Le premier déclara :
— Plus moyen de reculer ! une fois, deux fois, trois fois, débitants de nourriture enrégés, voulez-vous vite et gentiment nous servir à déjeuner, oui ou non ?
— Je voudrais... murmurait l'homme.
— Sans doute... ajoutait la femme.
— Vous ne vous décidez pas ? dit Grande-Misaine; eh bien ! puisque le temps nous manque pour chercher mieux, en avant les réquisitions d'office ! Vous serez largement payés, laissez-nous faire.

Quelques pêcheurs et mousses précédaient le gros de la troupe joyeuse dont Gaspard Beaudouin formait le centre.

ARCHEOLOGIE. — A l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans la séance de vendredi dernier, 29 avril, M. Bertrand a fait une communication sur l'os de renne du musée de Cluny. Ce monument offert à Cluny, en 1875, par M. Joly-Leterme, y avait été mal catalogué. On l'avait classé dans une série d'objets celtiques trouvés dans le département de Maine-et-Loire.

Ces deux erreurs ont été rectifiées au musée de Saint-Germain, où il figure actuellement comme un os de renne gravé provenant de la grotte de Chaffaud, département de la Vienne.

Comme, à l'étranger, l'authenticité de ces gravures préhistoriques est très contestée, M. Bertrand a tenu à donner la publicité académique à l'événement qui l'a mis en possession des plus indiscutables de ces monuments.

Le dernier numéro du *Monde Orphonique* (samedi 30 avril) publie une note concernant le concours musical de Saumur et les primes en espèces dont nous avons parlé hier; la Biographie de M. N. Pellegrin, hautboïste solo de la Garde républicaine (parue dans l'*Echo Saumurois*), et notre compte-rendu *in-extenso*, signé « Un dilettante », du concert donné le 17 avril par l'*Harmonie Saumuroise*.

On écrit d'Amiens :

« La saison théâtrale s'est terminée ici par une représentation extraordinaire comprenant la *Muette de Portici*, fort bien rendue par tous les interprètes, et un concert dont les différents numéros nous ont permis d'applaudir encore une fois les principaux artistes de notre théâtre, MM. Leroy, Lambert, Longrois, etc., et surtout notre excellente prima-donna, M^{lle} Alice Rabany, qui ne laisse à Amiens que des regrets et le souvenir d'un passage trop court. »

On sait que M. Longrois, première basse, et M^{lle} Alice Rabany, dont il est ici question, ont été engagés à Poitiers pour la saison d'été et qu'ils ont dû résilier après quelques représentations, comme étant trop insuffisants. Ils ont été remplacés, nous l'avons dit, par M. Norval et M^{lle} Pauline Vaillant, qui faisaient partie de la troupe de M. Neveu. Aujourd'hui, à Poitiers, en parlant de M. Norval, on ne dit plus que « notre excellente basse » et l'on ne cesse de tresser des couronnes pour M^{lle} Pauline Vaillant.

ANGERS.

Le joli mois de mai a débuté ici par un formidable orage, qui a éclaté, dimanche soir, à 8 heures 1/2, et a duré plusieurs heures. Des éclairs aveuglants déchiraient les nuages, et les roulements du tonnerre ébranlaient les échos, tandis qu'une pluie torrentielle inondait les rues et les chemins. Vers minuit seulement le calme est revenu.

Dimanche soir également, Nantes a eu un orage accompagné d'une pluie diluvienne mêlée de grêle.

Un signe les fit accourir; deux mots achevèrent de les édifier.

Alors, vainement, Catherine et Guillaume essayèrent de résister; ce fut un véritable abordage, un véritable pillage: victuailles froides et quantité de bouteilles s'étalèrent, s'alignèrent en peu de minutes sur des tables empruntées comme le reste aux établissements rivaux et réunies en une seule, sous des arbres situés hors du domaine rigoureux de chacun.

Ce que ne pouvant empêcher :
— Au fait, acceptèrent les singuliers industriels, ces gens-là ont de l'argent; au lieu de les fâcher, d'ailleurs, inoffensivement, poussons-les à la dépense; nous nous disputerons ensuite.

Cette résolution prise en aparté, car ensemble ils n'auraient pas eu tant de sagesse, le traiteur alluma tous ses fourneaux, la cabaretière descendit dans sa cave où restait à mettre en perce une barrique de Bordeaux à peu près authentique; cela non sans ruser contre son ennemi intime de bonnes repréailles, car, aux yeux de chacun, le partage forcé des fournitures constituait un préjudice.

II

Aussitôt vide, l'emplacement, tout à l'heure si animé, vit dérouler une scène très différente. Un jeune homme et une jeune fille surgirent

On lit dans le *Napoléon*, de Tours :

« Vendredi soir, un orage, dont nous n'avons eu que des éclaboussures, s'est abattu sur notre département.

» Les éclairs et de violents coups de tonnerre ont duré toute la soirée.

» Il n'y a pas eu heureusement de malheur à déplorer.

» Un de nos amis, qui se trouvait pendant l'orage sur le pont de Bléré, a vu tomber la foudre à une centaine de pas de lui et a reçu une commotion dont il a été fort longtemps à se remettre. »

LOUDUN. — A l'ouverture de l'audience du tribunal civil de Loudun, du 30 avril, M. Le Gras de Vaubercey, nommé notaire en remplacement de M. Chicoteau, a prêté le serment professionnel.

LAVAL. — L'administration municipale de Laval s'est émue, comme les administrations municipales voisines, des prétentions exagérées de MM. les boulangers. Avis officieux aurait été donné au syndic de cette corporation que, si le pain était vendu ou continuait à être vendu à un prix hors de proportion avec celui des grains et des farines, l'administration municipale n'hésiterait pas à user de la faculté qui lui est laissée par la loi de rétablir la taxe.

LA LOTERIE DE NICE

Le *Petit Marseillais* se plaint des administrateurs de la loterie de Nice. Il est certain que ces messieurs se conduisent avec un sans-gêne étonnant. Ils font annoncer par affiche que le tirage définitif, le tirage du gros lot de 500,000 francs, aura lieu le 24 avril... puis, ils laissent les porteurs de billets chercher le lendemain, dans tous les journaux, le résultat du tirage qui n'a pas eu lieu.

Pas le moindre avis, pas la moindre explication !

Sans doute cela peut paraître étonnant. Mais il ne faut pas oublier que la loterie de Nice est administrée républicainement. On est en face de procédés républicains; cela explique tout.

Librairie ABEL PILON, rue de Fleury, 33, PARIS

A. LE VASSEUR & C^o, ÉDITEURS

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les Ouvrages de la Librairie française;

de toutes les Partitions et Publications musicales;

DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures, Bonz-Forêts, Gravures en Couleur, etc.

AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR

Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHÈQUE CERTAINE DE FRANCE D'ACQUISITION.

ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux. » Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

L'Union des Propriétaires de Nice, dont le siège social est à Nice, 9, place de l'Hôpital, et le dépôt de ses produits à Paris, 10, avenue de l'Opéra, nous prie d'informer les amateurs d'Huile d'Olive supérieure, qu'elle vient de mettre en dépôt, à l'*Epicierie Centrale de Saumur*, des bonbonnes de 5 et 10 kilos (scellées au départ comme garantie d'authenticité) qui y seront vendues sans augmentation de prix.

FIÈVRES ÉRUPTIVES

La transmission de ces affections, plus conques sous les noms : rougeole, scarlatine, etc., a lieu principalement par les débris de la desquamation, emportés au loin par le linge des individus malades ou approchant ces derniers.

Doués d'une vitalité extraordinaire, ces poisons humains sont transportés sans rien perdre de leur puissance, et résistent aux procédés ordinaires de blanchissage; seule la Lessive-Iris, grâce à ses propriétés antiseptiques, blanchit le linge en détruisant sans retour les germes morbides, de quelque nature qu'ils soient.

En temps d'épidémie, la Lessive-Iris est un véritable bienfait, et nous ne saurions trop en conseiller l'emploi.

Exiger la véritable Lessive-Iris, vendue partout 0.35 c. le paquet.

PALAIS-ROYAL

Bijouterie, fantaisie, choix splendide.

PALAIS-ROYAL

Maroquinerie fine et ordinaire.

PALAIS-ROYAL

Bois sculpté, articles suisses.

PALAIS-ROYAL

Chinoïseries, laques, potiches, coquillages.

PALAIS-ROYAL

Peignes riches et ordinaires.

PALAIS-ROYAL

Articles de fumers, cuir et métal.

PALAIS-ROYAL

Lunettes et pince-nez, étuis.

PALAIS-ROYAL

Eventails et écrans.

PALAIS-ROYAL

Timbres caoutchouc.

MEILLEUR MARCHÉ

Que partout ailleurs

PALAIS-ROYAL, 8, rue Saint-Jean

SAUMUR.

Théâtre de Saumur

JEUDI 5 mai 1887,

CONCERT

Donnée par

M. André GRESSE, pianiste, avec le concours de M^{lle} Galitzin, violoncelliste russe, M^{me} de Nuovina, du Théâtre Royal de la Scala de Milan, M. Georges Piter, chanteur comique et chanteur de genre, premier sujet des Concerts des salles Erard, Pleyel, Herz, de Paris, et de M. Goubeault, violoniste.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

de droite et de gauche, avec la prestesse à la fois inquiète et hardie à laquelle on a recours, lorsque naissent les occasions de se rencontrer en secret.

— Claude !

— Suzanne !

— Votre oncle ne peut nous voir ?

— Votre marraine est trop loin pour nous entendre ?

— Oui.

— Quel bonheur !

Claude, aimable garçon, plutôt timide qu'entrepreneur, était de ceux qui ne cherchent à dominer personne, mais dont le mérite n'est pas moins certain.

Déjà possesseur de légers revenus, il était l'unique héritier d'une vieille parente maternelle; comme emploi de son temps, il étudiait la peinture. Des artistes en villégiature à Honfleur, Amédée Rosier particulièrement, ne lui marchandèrent ni conseils ni critiques, dont il avait le bon esprit de profiter.

Suzanne, gracieuse brunette, au fin sourire, au cœur d'or, prodiguait peu sa gentille personne dans le cabaret, ce dont Catherine Lambert ne se plaignait pas beaucoup, cela pour des raisons que vous saurez bientôt.

Les jeunes voisins n'avaient pu se voir sans s'aimer et s'aimer sans se le dire. C'est toujours

la même chose; mais c'est si naturel !

— Pourquoi, monsieur, ne vous ai-je pas vu depuis une semaine ?

Le reproche, exprimé d'une voix tendre, indiquait moins de colère que d'amour. Claude s'expliqua rapidement: chargé de quelques affaires d'intérêt par l'oncle Guillaume, il avait dû quitter Honfleur jusqu'à la veille au soir. Son unique souci, ensuite, avait été de se montrer à sa chère Suzanne.

Celle-ci, rassurée, avoua combien les apparences lui avaient causé de chagrin par leur coïncidence avec le bruit d'un mariage avec une autre femme.

— On voudrait, en effet, dit Claude, me faire épouser la fille d'un négociant de Pont-l'Évêque; mais le projet ne se réalisera point, quelque soit l'influence de mon oncle sur moi depuis que je n'ai plus ni père ni mère.

Suzanne répliqua dans les termes suivants :

— Ma marraine, hélas ! et voilà ce que je tenais à vous apprendre, à plus que jamais accentué, à propos de ce bruit-là, une intention formelle de repousser toute alliance avec nos voisins !

(A suivre.)

ALFRED SÉGUIN.

FAILLITE HEMERY

Par jugement en date du 2 mai 1887, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré en état de faillite ouverte le sieur Hemery, marchand mercier, demeurant à Saumur, rue du Puits-Neuf, a fixé provisoirement au jour du jugement l'ouverture de ladite faillite, a nommé M. Vinsonneau, Louis, juge commissaire, et M. Doussain, Gustave, expert-comptable à Saumur, syndic provisoire.

Pour extrait :

(317) Le Greffier, GAUTIER.

Étude de M^e V. LE RAY, avoué licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 42.

VENTE

Sur folle enchère, après adjudication d'immeubles,

Dépendant de la faillite du sieur Félix-Georges DENIS, ex-marchand de chaussures à Angers,

D'une Maison

Sise ville de Vihiers.

L'ADJUDICATION aura lieu à la barre du Tribunal de Saumur, le samedi 28 mai 1887, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en vertu : 1° d'une clause du procès-verbal d'adjudication ci après énoncé et faite par la dame Jeanne Mestreau, veuve du sieur Jean Denis, propriétaire, demeurant à Vihiers, ci-devant et actuellement à Paris, rue Beaurepaire, n° 5, d'avoir payé le bordereau de collocation délivré à M. Elie Ribourg, pharmacien, demeurant à Chemillé, créancier inscrit dans l'ordre ouvert après cette adjudication, ledit bordereau signifié à la dame veuve Denis, avec commandement, par exploit de Savary, huissier à Paris, en date du vingt-trois avril mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré ; et 2° de l'article 733 du Code de procédure civile ;

A la requête de M. Elie Ribourg, sus-nommé, créancier du sieur Félix-Georges-Denis, ancien marchand de chaussures à Angers,

Pour lequel domicile est élu en l'étude de M^e V. LE RAY, licencié en droit, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant, rue du Marché-Noir, n° 12, lequel occupera pour lui dans la présente poursuite.

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé à la vente, sur folle enchère, d'une maison, située ville de Vihiers, dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Une maison, sise à Vihiers, comprise au plan cadastral de ladite commune, sous les nos 38, 39 et 39 bis de

la section B, ladite maison composée de six chambres avec écurie, buanderie, deux petits jardins, joignant dans son ensemble au nord un chemin, à l'est Joseph Laurent, au sud autre chemin, à l'ouest Meunier-Terson.

Ledit immeuble et ses dépendances ont été adjugés à ladite dame, veuve Denis-Mestreau, suivant procès-verbal d'adjudication dressé par M^e TAHER, notaire à Vihiers, le premier octobre mil huit cent quatre-vingt-deux, en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur le treize juillet précédent, ordonnant qu'aux requête, poursuite et diligence de M. Alexandre d'Huy, syndic de la faillite du sieur Félix-Georges Denis, demeurant à Angers, il serait, par le ministère dudit M^e TAHER, procédé à la vente aux enchères, sur baisse de mise à prix, des immeubles dépendant de la faillite dudit sieur Denis, et moyennant, outre les charges, la somme principale de deux mille deux cent vingt francs.

MISE A PRIX

Ladite vente sur folle enchère se fera aux clauses et conditions insérées dans le cahier des charges, déposé, pour parvenir à l'adjudication, au greffe dudit Tribunal de Saumur, et, en outre, à la charge des frais de folle enchère et sur la mise à prix de deux mille deux cent vingt francs, ci..... 2.220 fr.

S'adresser, pour tous renseignements :

1° A M^e V. LE RAY, avoué licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12, poursuivant la vente ;

2° Au Greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

Fait et redige par moi, avoué sous-signé.

A Saumur, le deux mai mil huit cent quatre-vingt-sept.

Signé : V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le mai mil huit cent quatre-vingt-sept, 1^{er} case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé : L. PALUSTRE.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Ensemble ou séparément,

I. UNE PROPRIÉTÉ, située au Vieux-Bagneux, au bord du Thouet, à l'abri des inondations.

Cette propriété comprend : maison d'habitation élevée sur cave voûtée, pressoir, buanderie, cave en roc, jardin bien planté d'arbres fruitiers, serre, le tout contenant environ 22 ares.

II. UN CLOS DE VIGNE, contenant 66 ares, au lieu dit les Hauts-Sentiers ou la Gravelle.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Étude de M^e FÉLIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 11.

DEMANDE

En séparation de biens.

Par exploit du ministère de VINCENOT, huissier à Saumur, en date du 2 mai 1887, enregistré.

M^{me} Sidonie-Béa-Léontine Queltier, épouse de M. Louis-Emile Boutard, ancien négociant, avec lequel elle demeure commune de Bagneux, admise à l'assistance judiciaire par décision du bureau de Saumur, en date du 23 février 1887,

A formé contre : 1° ledit M. Boutard, son mari ; 2° M. Bonneau, expert-comptable, demeurant à Saumur, rue d'Alsace, en sa qualité de syndic de la faillite dudit M. Boutard, sa demande en séparation de biens ;

Et sur ladite assignation, M^{me} Boutard a constitué pour avoué M^e Félix COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Temple, n° 11.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

Saumur, le deux mai mil huit cent quatre-vingt-sept.

F. COQUEBERT DE NEUVILLE.

Étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

A LOUER DE SUITE
Maison Bourgeoise

Confortable,

Située au centre du Pont-Fouchard,

Composée d'un salon, salle à manger, petit salon, office, cuisine. Au premier : 4 chambres et leurs cabinets, mansardes ; écurie, remise ; vaste jardin, charmilles et bosquets.

S'adresser à M^e PINAULT, notaire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,
MAISON

Occupée par la Conservation des Hypothèques, 10, rue Cendrière,

Composée de : cuisine, office, salle à manger, galerie vitrée à côté, salon ; Premier étage, cinq pièces à feu, cabinets de toilette, lieux à l'anglaise, chambres de domestiques, grenier ; Remise et écurie à deux chevaux.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, 12, rue Cendrière. (159)

A VENDRE

Dans le côteau, à 1 kilomètre de la ville,

CLOS DE VIGNE

En plein rapport

Avec maisonnette neuve, caves et pressoir.

S'adresser au bureau du journal.

Maison à Louer
Pour la Saint-Jean 1887,
Rue du Pavillon, n° 5,
Composée de 3 pièces au rez-de-chaussée, 4 au premier ;
2 mansardes au second et greniers, petit jardin. (219)

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de maladie,

Une bonne Boulangerie

Située à Ingrandes (Indre-et-Loire),

Seule dans la commune, employant 55 culasses de farine par mois.

LONG BAIL

S'adresser, pour renseignements, à M^e GABILLON, notaire à Ingrandes.

BIÈRE TOURTEL de TANTONVILLE
et Bière façon Munich.

S'adresser à M. P. FOUCHÉ, rue d'Orléans, successeur de M. MARAIS.

GUÉRISON CERTAINE

DE TOUTES LES AFFECTIIONS DE LA PEAU

DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc., des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX

considérés comme incurables par les Princes de la Science

Le Traitement ne dérange nullement du travail ; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENOIRMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE (11, rue St-Jean, à MEUNIER-S.-M.)

CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance



Ancienne Maison Paul JEUNETTE

JULES JEUNETTE

SUCCESSEUR

44, quai de Limoges, Saumur.

M. JULES JEUNETTE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'à partir du 4^{er} Mai il prendra la suite d'affaires de M. PAUL JEUNETTE, pour les charbons de toutes sortes.

Pour les commandes, s'adresser chez M. JEUNETTE, 44, quai de Limoges.

NOTA. — M. Jules JEUNETTE conserve toujours en outre son commerce de Plâtre, Chaux, Ciments, Graineterie, Échalas pour vigne et Treillages pour clôture.

LESSIVE - IRIS LE PAQUET 0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer

Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers. Vente en gros : JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

DENTS NI CROCHETS
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR
Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CACAO VAN HOUTEN

pur et soluble en poudre.

Le Cacao VAN HOUTEN est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes les familles qui aiment un aliment nourrissant et en même temps digestif et délicat.

Un demi Kilogramme suffit pour 100 Tasses de Chocolat.

Le Cacao VAN HOUTEN se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, aux prix de fr. 5.—, fr. 2.60 et fr. 1.40, et se trouve dans toutes les bonnes épicereries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. GEORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean ; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelle. (267)

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 MAI 1887.

Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.
3 %	80 70	80 65	Est	800	800	Obligations			Gaz parisien	520	523
3 % amortissable	83 90	84 05	Paris-Lyon-Méditerranée	1271 25	1268 75	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	524	520	Est	382	383
3 % (nouveau)	—	—	Midi	1160	1160	— 1865, 4 %	520 50	521 50	Midi	388	391
4 1/2 %	103 75	104	Nord	1520	1527 50	— 1869, 3 %	409 50	409	Nord	400	398 50
4 1/2 % (nouveau)	109 75	108 27	Orléans	1303 75	1306 25	— 1871, 3 %	397	397	Orléans	393 50	394
Obligations du Trésor	510	518 75	Ouest	865	865	— 1875, 4 %	515	513 50	Ouest	389 50	390
Banque de France	4120	4120	Compagnie parisienne du Gaz	1370	1370	— 1876, 4 %	513	513 50	Paris-Lyon-Méditerranée	387	387
Société Générale	455	455	Canal de Suez	2025	2020	Bons de liquid. Ville de Paris	518 25	521	Paris-Bourbonnais	389 75	389
Comptoir d'escompte	1066 25	1040	C. gén. Transatlantique	513 75	515	Obligations communales 1879	477	477 50	Canal de Suez	580 50	580 25
Crédit Lyonnais	547 50	545	Russe 5 0/0 1870	98	98 50	Obligat. foncières 1879 3 %	482 50	482			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1367 50	1365				Obligat. foncières 1 83 3 %	379	382			
Crédit mobilier	280	280									